



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

UNITE DE GESTION DE PASSATION DES MARCHES

Avis de Consultation Ouverte

N° 016/2023/MINAE/UGPM/PS-DPSE

13/07/2023

1. Le MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivant sous plis fermés pour exécuter : Entretien et réparation du véhicule administratif TOYOTA HZJ105L-GNMNS IM 8616 TAG de la DPSE .

Les Fournitures ou Prestations constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 – 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation normal conclu à prix unitaire

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du responsable : RANDRIANASOLO Rafanomezana Norohasina
- Fonction : PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
- Adresse : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, 2 Rue Pierre Stibbe ANOSY Antananarivo
- E-mail : minae.prmp@gmail.com
- Bureau : bureau du secrétariat de l'UGPM , Étage : 5ème étage , Porte : 504

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation de prix doit être retiré à bureau du secrétariat de l'UGPM moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- Lot 1 : dix mille Ariary (Ar 10 000.00)

Le paiement devra être effectué ou son équivalent en monnaie librement convertible auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, ImmeublePlan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire

5. Les plis devront parvenir à Madame la Personne Responsable des Marchés Publics , étage: 5ème étage / porte: 504 , au plus tard le 25/07/2023 à 11 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leur représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.



6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
7. La garantie de soumission n'est pas requise.



Antananarivo, le

13 JUL 2023

à

La Personne Responsable des Marchés Publics



[Signature]

C. Rafanomezana Norhasina

Avis de Concurrence Couverts

N° 010/2023/MINAE/UCFMP/PS-CPSE

Objet

1. Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE a l'honneur de vous adresser par la présente le présent avis de concurrence couverts pour la fourniture de matériel agricole. L'avis de concurrence couverts est adressé à la personne responsable des marchés publics de l'UCFMP/PS-CPSE.

2. Les personnes ou entreprises intéressées par la fourniture de matériel agricole, sont priées de se rendre au siège du MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à Antananarivo, pour déposer leur offre.

3. La personne ou entreprise intéressée par la fourniture de matériel agricole, est priée de se rendre au siège du MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à Antananarivo, pour déposer son offre.

4. Les personnes ou entreprises intéressées par la fourniture de matériel agricole, sont priées de se rendre au siège du MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à Antananarivo, pour déposer leur offre.

5. Les personnes ou entreprises intéressées par la fourniture de matériel agricole, sont priées de se rendre au siège du MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à Antananarivo, pour déposer leur offre.

6. Les personnes ou entreprises intéressées par la fourniture de matériel agricole, sont priées de se rendre au siège du MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à Antananarivo, pour déposer leur offre.

7. Les personnes ou entreprises intéressées par la fourniture de matériel agricole, sont priées de se rendre au siège du MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à Antananarivo, pour déposer leur offre.

8. Les personnes ou entreprises intéressées par la fourniture de matériel agricole, sont priées de se rendre au siège du MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à Antananarivo, pour déposer leur offre.

9. Les personnes ou entreprises intéressées par la fourniture de matériel agricole, sont priées de se rendre au siège du MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à Antananarivo, pour déposer leur offre.

10. Les personnes ou entreprises intéressées par la fourniture de matériel agricole, sont priées de se rendre au siège du MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à Antananarivo, pour déposer leur offre.

11. Les personnes ou entreprises intéressées par la fourniture de matériel agricole, sont priées de se rendre au siège du MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à Antananarivo, pour déposer leur offre.

12. Les personnes ou entreprises intéressées par la fourniture de matériel agricole, sont priées de se rendre au siège du MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à Antananarivo, pour déposer leur offre.

13. Les personnes ou entreprises intéressées par la fourniture de matériel agricole, sont priées de se rendre au siège du MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à Antananarivo, pour déposer leur offre.

14. Les personnes ou entreprises intéressées par la fourniture de matériel agricole, sont priées de se rendre au siège du MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à Antananarivo, pour déposer leur offre.

15. Les personnes ou entreprises intéressées par la fourniture de matériel agricole, sont priées de se rendre au siège du MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à Antananarivo, pour déposer leur offre.